Bilan de la concertation préalable relative à la procédure de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU Cherves-Richemont

Rappel du projet :

Suite à la sollicitation de la société Jas Hennessy & Co, relayée par la commune de Cherves-Richemont, la Communauté d'Agglomération a prescrit, par délibération en date du 28 mars 2019, une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Cherves-Richemont afin de permettre l'extension des activités de production et de stockage de l'entreprise aux lieux-dits Haut-Bagnolet et Bas-Bagnolet.

L'intérêt général du projet se justifie pour l'essentiel d'un point de vue socio-économique. La réalisation de ce projet économique représente pour la commune de Cherves-Richemont un élément majeur de réponse à une politique de développement économique et de création d'emplois locaux, politique permettant de stabiliser la population communale et de rendre attractive la commune pour de jeunes actifs.

Hennessy est la première maison de cognac en termes d'achat et de vente. Les exportations représentent 99% des ventes ce qui évidemment est très favorable à la balance commerciale pour le secteur de Cognac, la Nouvelle-Aquitaine mais également pour la France. La société emploie environ 1000 salariés au total dont environ 120 sur le site actuel de Cherves-Richemont. Il faut noter que l'activité d'Hennessy est également source de très nombreux emplois indirects sur la région viticole de cognac (viticulture, tonnellerie, cartonnerie, verrerie...).

Le rayonnement d'Hennessy (groupe de luxe LVMH) est évidemment international. La société souhaite fortement développer son activité puisqu'elle projette de produire 10 millions de caisses par an dans les prochaines années, pour répondre à la demande de ses clients. Cette progression nécessite donc un agrandissement substantiel de ses équipements dont une partie importante concerne le territoire communal de Cherves-Richemont.

Cadre réglementaire de la concertation et modalités mises en place :

Dès lors qu'elles sont soumises à évaluation environnementale en application du code de l'urbanisme, les procédures de mise en compatibilité du PLU sont susceptibles d'entrer dans le champ d'application de la concertation prévue par le code de l'environnement à l'article L121-16. Compte tenu de l'ampleur du projet, il a été décidé de réaliser une concertation préalable.

Cette dernière s'est déroulée du lundi 28 octobre 2019 au lundi 18 novembre 2019, soit pour une durée de 3 semaines.

Deux registres permettant de recueillir les observations et propositions du public, accompagnés d'un dossier de concertation, ont été respectivement déposés en mairie de Cherves-Richemont et au siège de la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac. Ils ont pu être consultés par le public aux jours et heures d'ouverture des bureaux, en vue de recevoir ses observations et suggestions éventuelles. Le dossier de concertation était également consultable sur le site internet de Grand Cognac : www.grandcognac.fr.

Les remarques pouvaient également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : M. Jérôme Sourisseau, Président - concertation dans le cadre de la déclaration de projet Cherves-Richemont - Hôtel de Communauté - Grand Cognac Communauté d'agglomération 6 rue de Valdepeñas CS 10216 16111 COGNAC.

Comme indiqué à l'article R121-20 du code de l'environnement, le dossier de concertation comportait:
- Les objectifs et caractéristiques principales du plan, programme ou projet, y compris, pour le projet, son coût estimatif ;
- Le cas échéant, le plan ou le programme dont il découle ;
- La liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté ;
- Un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement ;
- Une mention, le cas échéant, des solutions alternatives envisagées…

Un avis, précisant les dates de début et de fin de la concertation, a été publié le 11 octobre 2019 :
- par voie d'affichage en mairie de Cherves Richemont et au siège de la communauté d'agglomération,
- dans les journaux « Sud-Ouest » et « La Charente Libre »,
- par voie dématérialisée sur le site internet de Grand Cognac.

Bilan de la concertation

La concertation sur le projet de la société Hennessy a fait l'objet d'une mobilisation très faible au regard des moyens d'expression et d'information mis à disposition :

- **Aucune personne n'est venue consulter le dossier,**
- **Aucune remarque n'a été formulée dans les 2 registres mis à la disposition du public en mairie de Cherves-Richemont et au siège de la Communauté d'Agglomération,**
- **Aucune correspondance n'a été envoyée au siège de Grand Cognac dans le cadre de cette concertation.**

En conclusion, il peut être considéré que l'absence d'observation de la part des administrés confirme l'intérêt du projet, son intérêt général et la nécessité de sa réalisation dans les meilleurs délais. En conséquence, les études vont se poursuivre et l'enquête publique engagée à l'issue de la consultation des Personnes Publiques Associées.

ANNEXES

Parutions La Charente Libre et Sud-Ouest (édition du vendredi 11 octobre)

6951596

Communauté d'Agglomération Grand Cognac

GRAND COGNAC

AVIS AU PUBLIC
CONCERTATION PRÉALABLE
Commune de Cherves-Richemont

La Société HENNESSY souhaite développer son activité pour répondre à la demande de ses clients. Cela nécessite un agrandissement de ses équipements dont une partie importante concerne le territoire communal de Cherves-Richemont. Sont concernés les lieux-dits Haut-Bagnolet et Bas-Bagnolet, pour une surface estimée à environ 26 hectares.

Par délibération en date du 28 mars 2019, la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac, compétente en matière d'urbanisme, a prescrit, une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Cherves-Richemont, seule procédure permettant la réalisation de ce projet.

Le dossier étant finalisé, la concertation préalable se déroulera **du lundi 28 octobre 2019 au lundi 18 novembre 2019 inclus.**

Le public est invité à consulter le dossier et à faire part de ses observations et propositions:

- au siège de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac: 6, rue de Valdepeñas, 16100 Cognac. Les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30, les vendredis de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17 heures.

- à la mairie de Cherves-Richemont, 2, place du Champ-de-Foire, 16370 Cherves-Richemont. Les lundis de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18 heures, les mardis et jeudis de 9h à 12h30, les mercredis et vendredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17 heures.

- sur le site internet de Grand Cognac: www.grand-cognac.fr

Pendant la durée de la concertation, les observations pourront être consignées sur deux registres déposés respectivement au siège de Grand Cognac et à la mairie de Cherves-Richemont aux dates et heures indiquées ci-dessus. Elles pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante: M. Jérôme SOURISSEAU, Président - Concertation dans le cadre de la déclaration de projet de Cherves-Richemont - Hôtel de Communauté - Grand Cognac Communauté d'agglomération - 6, rue de Valdepeñas, CS 10216 - 16111 Cognac.

Le bilan de cette concertation sera rendu public dans un délai de trois mois et disponible en mairie de Cherves-Richemont, au siège de la communauté d'agglomération de Grand Cognac et sur le site internet de Grand Cognac.

Aucun garant n'a été défini pour cette concertation préalable. Les informations relatives à ce dossier peuvent toutefois être demandées à Olivier FLORINE, chargé de mission PLUi à la Communauté d'agglomération de Grand Cognac (05.45.32.79.63 – olivier.florine@grand-cognac.fr).

6951596

Communauté d'Agglomération Grand Cognac

GRAND COGNAC

AVIS AU PUBLIC
CONCERTATION PRÉALABLE
Commune de Cherves-Richemont

La Société HENNESSY souhaite développer son activité pour répondre à la demande de ses clients. Cela nécessite un agrandissement de ses équipements dont une partie importante concerne le territoire communal de Cherves-Richemont. Sont concernés les lieux-dits Haut-Bagnolet et Bas-Bagnolet, pour une surface estimée à environ 26 hectares.

Par délibération en date du 28 mars 2019, la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac, compétente en matière d'urbanisme, a prescrit, une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Cherves-Richemont, seule procédure permettant la réalisation de ce projet.

Le dossier étant finalisé, la concertation préalable se déroulera **du lundi 28 octobre 2019 au lundi 18 novembre 2019 inclus.**

Le public est invité à consulter le dossier et à faire part de ses observations et propositions:

- au siège de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac: 6, rue de Valdepeñas, 16100 Cognac. Les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30, les vendredis de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17 heures.

- à la mairie de Cherves-Richemont, 2, place du Champ-de-Foire, 16370 Cherves-Richemont. Les lundis de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18 heures, les mardis et jeudis de 9h à 12h30, les mercredis et vendredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17 heures.

- sur le site internet de Grand Cognac: www.grand-cognac.fr

Pendant la durée de la concertation, les observations pourront être consignées sur deux registres déposés respectivement au siège de Grand Cognac et à la mairie de Cherves-Richemont aux dates et heures indiquées ci-dessus. Elles pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante: M. Jérôme SOURISSEAU, Président - Concertation dans le cadre de la déclaration de projet de Cherves-Richemont - Hôtel de Communauté - Grand Cognac Communauté d'agglomération - 6, rue de Valdepeñas, CS 10216 - 16111 Cognac.

Le bilan de cette concertation sera rendu public dans un délai de trois mois et disponible en mairie de Cherves-Richemont, au siège de la communauté d'agglomération de Grand Cognac et sur le site internet de Grand Cognac.

Aucun garant n'a été défini pour cette concertation préalable. Les informations relatives à ce dossier peuvent toutefois être demandées à Olivier FLORINE, chargé de mission PLUi à la Communauté d'agglomération de Grand Cognac (05.45.32.79.63 – olivier.florine@grand-cognac.fr).

Extraits du site internet de Grand Cognac

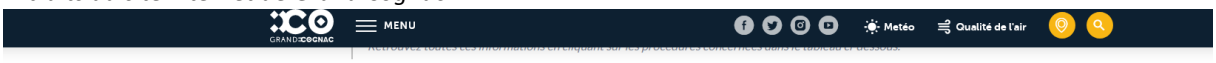

Procédures	Dossier PLU	Rapport et conclusions	Échéance de l'affichage
Modification simplifiée du PLU de Saint-Laurent-de-Cognac	Consultable du lundi 16 septembre au mercredi 16 octobre 2019	Non disponible	
Projet d'élaboration de la carte communale de Houlette	Consultable initialement du lundi 23 septembre au dimanche 20 octobre 2019. **IMPORTANT** : l'enquête est prolongée en raison de circonstances exceptionnelles jusqu'au jeudi 7 novembre.	Non disponible	
Révision de la carte communale de Juillac-Le-Coq	Consultable initialement du lundi 30 septembre au jeudi 31 octobre 2019. **IMPORTANT** : l'enquête est prolongée en raison de circonstances exceptionnelles jusqu'au vendredi 15 novembre.	Non disponible	
Projet de révision générale du PLU de Sigogne.	Consultable initialement du lundi 7 octobre au vendredi 8 novembre 2019. **IMPORTANT** : l'enquête est prolongée en raison de circonstances exceptionnelles jusqu'au vendredi 22 novembre.	Non disponible	
Projet d'élaboration du PLU de Mainxe	Consultable du lundi 21 octobre au vendredi 22 novembre 2019	Non disponible	
Projet emportant mise en compatibilité du PLU de Cherves-Richemont	Consultable du lundi 28 octobre au lundi 18 novembre 2019.	Non disponible	